

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2020

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 1^{er} Juillet 2020 à 18 H 30, à la salle des fêtes de Mortagne-du-Nord sous la présidence de Monsieur Michel Quiévy, Maire.

Etaient présents : Quiévy Michel - Lumet Danielle - Loin Bruno - Gahide Clarisse - Lengacher Philippe - Verbrugge Stéphanie - Fruchart Geneviève - Dupont Nicole - Langlemez Bernard - Choquet Jean-Louis - Leseultre Françoise - Bargibant Sylvie - Moreel Joëlle - Bocahut Charlie - Miroux Olivier - Letellier Ryan.
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Druart Marie-Claire donne procuration à Langlemez Bernard
Bloqueau Michel donne procuration à Quiévy Michel.

Absent non excusé : Walquant Bertrand.

Secrétaire de séance : Bargibant Sylvie.

DEBUT DE LA REUNION à 18 H 45

Vu les circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de COVID-19 le conseil municipal s'est réuni en salle des fêtes. Toutes les mesures d'hygiène et de sécurité liées aux gestes barrière ont été mises en place.

Monsieur Michel QUIÉVY requiert l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour :
- Moniteur d'éducation physique et sportive au Groupe Scolaire des 2 Vallées

1°) : JURY CRIMINEL :

Après tirage au sort à partir de la liste électorale, 3 personnes ont été désignées pour établir la liste préparatoire.

2°) : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT :

Monsieur le Maire laisse la parole à M. LOIN, Adjoint aux finances, et sort de la salle. Monsieur le Maire ne participa pas au vote.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour adopter le compte administratif 2019 du lotissement.

3°) : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU LOTISSEMENT :

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour adopter le compte de gestion 2019 du lotissement.

4°) : DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU LOTISSEMENT :

Monsieur Loin expose et donne lecture du projet concernant la détermination et l'affectation des résultats qui a été distribué lors des réunions des diverses commissions.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour accepter la détermination et l'affectation des résultats 2019 du lotissement.

5°) : BUDGET PRIMITIF 2020 DU LOTISSEMENT :

Monsieur Loin présente le projet en rappelant les décisions prises lors des dernières réunions de commissions.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour adopter le budget primitif 2019 pour le lotissement.

6°) : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - VILLE :

Monsieur le Maire laisse la parole à M. LOIN, Adjoint aux finances, et sort de la salle. Monsieur le Maire ne participa pas au vote.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour adopter le compte administratif 2019 de la Ville.

7°) : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - VILLE :

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour adopter le compte de gestion 2019 de la Ville.

8°) : DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - VILLE :

Monsieur Loin expose et donne lecture du projet concernant la détermination et l'affectation des résultats 2019 de la Ville qui a été distribué lors des réunions des diverses commissions.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour accepter la détermination et l'affectation des résultats 2019 de la Ville.

9°) : SUBVENTIONS 2020 :

Monsieur le Maire donne la liste des associations et organismes ainsi que leurs subventions respectives. Les conseillers, membres des bureaux d'associations ne prennent pas part au vote.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour l'ensemble des propositions d'attribution d'une subvention aux diverses associations (Sauf concernant la subvention allouée à l'I.L.C.G. : Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE accorde l'octroi d'une subvention de 200,00€).

10°) : BUDGET PRIMITIF 2020 - VILLE :

Monsieur Loin présente le projet en rappelant les décisions prises lors des dernières réunions de commissions.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour adopter le budget primitif 2020 de la Ville.

11°) : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 :

Monsieur Loin, présente le projet en rappelant les décisions prises lors des dernières réunions de commissions

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour adopter des taux identiques à ceux de l'année précédente :

Taxe foncière (bâti) : 19,12%

Taxe foncière (non bâti) : 65,10%

12°) : INDEMNITE DE FONCTION AUX ELUS :

Par délibération n° 017/2020 du 24 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à Monsieur le Maire pour le calcul du montant brut de son indemnité, le taux de 34 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Il s'avère que ce taux peut être de 51,6 %.

- Accord à l'unanimité des membres présents pour :
- Décider que les indemnités des adjoints et conseillers délégués ne changent pas,
 - Décider de fixer le montant des indemnités en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, conformément au barème fixé, par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Dire que cette indemnité subira automatiquement les réévaluations de l'indice de référence ;
 - Fixer l'indemnité du Maire.

13°) : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE DEFENSE ET DE SECURITE CIVILE :

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau « correspondant de défense et de sécurité civile » suite au renouvellement du conseil municipal,

- Accord à l'unanimité pour procéder à la désignation d'un délégué titulaire,
Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

Nbre de conseillers : 16
Nbre de votants : 18
Nbre de bulletins nuls : 0
Suffrage exprimé : 18
Majorité absolue : 10

a obtenu :

- M. WALQUANT Bertrand, 18 voix

M. Bertrand WALQUANT, qui a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé « correspondant de défense et de sécurité civile ».

14°) : SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA POSTE :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, le projet de restructuration de la Rue de la Poste et Aménagement d'un giratoire franchissable et signale que la Ville peut solliciter une subvention appelée « Amendes de police » auprès du Conseil Départemental du Nord.

- Accord à l'unanimité pour :
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental du Nord,
 - Autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

15°) : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE PERMIS REMORQUE :

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée d'un courrier reçu d'un employé, concernant une demande de prise en charge du paiement « permis remorque », d'un montant de 590,00€ T.T.C. ; ce qui permettrait à ce dernier sûrement de trouver plus facilement un emploi, à la fin de son contrat.

- Accord à l'unanimité pour :
- Décider la prise en charge du paiement « permis remorque »,
 - Dire que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2020 de la commune,
 - Dire que si l'employé concerné n'obtient pas son « permis remorque » dès la première fois, la suite de la formation sera à ses frais,
 - Autoriser monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

16°) : ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LE GROUPE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville avait fait l'acquisition en mars 2015 d'un photocopieur pour le groupe scolaire. La société TOSHIBA nous informe qu'elle ne pourra plus assurer les prestations de maintenance et de fourniture de consommable, le contrat de maintenance d'une durée de 5 ans est arrivé à échéance ce 09 mai 2020. Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition formulée par l'UGAP pour l'acquisition d'un nouvel appareil pour un montant de 3 275,46 € TTC, assortie d'un contrat de maintenance sur 5 ans pour un montant de 135,83 € TTC par trimestre.

- Accord à l'unanimité pour :
- Accepter cette proposition,
 - Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

17°) : MONITEUR D'EDUCATION PHYSIQUE AU GROUPE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Comité Départemental d'Athlétisme met à disposition des écoles de la commune un animateur sportif, à raison de 6 heures par semaine, au taux horaire de 20,00 €. Le taux horaire pour l'année scolaire 2020/2021 est fixé à 21,00 €.

- Accord à l'unanimité pour :
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
 - Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour les années à venir.